



Association des responsables  
aquatiques du Québec

1 mars 2007

Objet : Présentation du nouveau règlement sur la qualité de l'eau des piscines

Madame,  
Monsieur,

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels n'a pas encore fait beaucoup de vagues. Est-ce que les propriétaires et gestionnaires de piscines connaissent l'impact de l'application de ces nouvelles règles sur leur façon de faire? Est-ce qu'ils prennent les mesures requises par la loi pour assurer la santé des baigneurs? L'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ), la référence en gestion de plans d'eau au Québec, organise deux rencontres qui auront pour objectifs de répondre aux questions relatives à cette nouvelle réglementation.

Qui est touché par ce règlement?

Tout gestionnaire ou propriétaire d'installations aquatiques accessibles au public en général ou à un groupe restreint du public sont touchés par cette réglementation. Par exemple, on peut compter celles de l'État, des municipalités, des établissements d'enseignement ou des organismes sans but lucratif ou celles destinées aux usagers des établissements touristiques, des centres sportifs ou des parcs aquatiques. Le règlement s'applique également aux piscines et autres bassins artificiels privés qui sont accessibles exclusivement aux résidents d'immeubles ou de parcs de maisons mobiles, ainsi qu'à leurs invités.

Les conférences :

L'ARAQ, en collaboration avec le *Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs et l'Institut national de santé publique du Québec*, vous invite à assister à cet événement le 19 avril à Montréal et le 3 mai à Québec. Une série de 3 conférences suivies de périodes de questions et d'échange est au programme.

Modalité d'inscription :

Cette journée conférence est gratuite. Comme le nombre de places est limité, l'inscription est requise; nous invitons les personnes intéressées à réserver leur place en transmettant leur intention d'assister à la conférence qui se déroule à Montréal ou à Québec. Veuillez transmettre un courrier électronique à [info@araq.net](mailto:info@araq.net) avec vos coordonnées et le nom de l'organisme ou de l'entreprise pour laquelle vous travaillez. L'A.R.A.Q. confirmera votre inscription et vous transmettra, par la même occasion les informations pertinentes.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette invitation. N'hésitez pas à faire suivre ce document à la personne responsable de la qualité de l'eau de votre organisme.

Espérant que cette initiative réponde à vos besoins et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Yves Deslongchamps  
Président de l'ARAQ

Éric Leuenberger  
Responsable du dossier qualité de l'eau